

## Appel public à candidature

### Hôtel artisanal parisien de la Chambre de métiers et de l'artisanat d'Île-de- France - Paris

Immeuble d'activité  
Métropole 19 | 34-140 rue  
d'Aubervilliers  
75019 PARIS

2 locaux conçus et pensés pour les artisans de  
production-fabrication



**Date et heure limites de réception des  
Candidatures : lundi 20 septembre 2021 à  
15 heures**

### **Objet :**

Le présent appel à candidature a pour objet l'attribution de deux ateliers d'artisans (n° 18 et n° 20) dans les secteurs de la production- fabrication situé au sein de la pépinière d'entreprise de l'Hôtel d'entreprises artisanales de la CMA IDF – Paris.

La destination des ateliers ne peut être modifiée.

### **Rappel du contexte**

Le marché immobilier parisien des locaux d'activités de production répond de manière imparfaite aux attentes, besoins et caractéristiques des entreprises artisanales de production-fabrication, tout particulièrement les plus jeunes d'entre elles, à la recherche de surfaces modestes à des niveaux de loyers compatibles avec leur rentabilité financière.

Fort de ce constat, la Chambre de métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France - Paris (CMA IDF - Paris) a décidé d'investir dans la création d'un Hôtel d'entreprises artisanales afin de permettre à de jeunes entrepreneurs d'accéder dans Paris à des locaux de production.

L'Hôtel d'entreprises artisanales de la CMA IDF – Paris a vocation à accueillir l'ensemble des activités de production-fabrication immatriculées au Répertoire des métiers.

L'hôtel d'entreprises artisanales de la CMA IDF - Paris possède 21 locaux d'une superficie comprise entre 30 m<sup>2</sup> et 114 m<sup>2</sup> pour un total de 1101 m<sup>2</sup> dédiés aux ateliers de production.

Ces surfaces sont divisées en deux entités distinctes : un Hôtel artisanal et une Pépinière d'entreprises.

La réalisation de ce projet a bénéficié du soutien de la Ville de Paris. Ce projet est également le fruit d'un partenariat innovant avec la RIVP.

A ce titre, la CMA-IDF – Paris s'inscrit résolument dans l'opération de reconquête du « Fabriquer à Paris » impulsée par la Ville de Paris.

### **Attributaire**

Le candidat doit être un chef d'entreprise artisanale du secteur de la production-fabrication immatriculé au Répertoire des métiers depuis moins de 3 ans ou un créateur d'entreprise.

### **Description des ateliers :**

L'atelier n° 18 possède une surface de 37,66m<sup>2</sup>. L'atelier n°20 possède quant à lui une surface de 30,53m<sup>2</sup>.

Les deux ateliers, cloisonnés et dotés d'une résistance au sol de 400 kg/m<sup>2</sup>, sont livrés prêt à l'usage. Ils bénéficient d'une VMC avec CTA.

Ils possèdent une isolation phonique de qualité assurée par des cloisons séparatives de 98 mm d'épaisseur et une chape lissée en béton antivibratoire et isophonique.

D'une hauteur sous plafond de 3,10 m, ils bénéficient d'un éclairage suspendu et sont accessibles via des portes coupe-feu de 1,40 m de largeur et 2,04 m de hauteur, constituée de deux vantaux.

Les ateliers sont équipés de convecteurs électriques à inertie fluide, d'un compteur d'eau et d'un compteur électrique indépendant.

En matière d'alimentation eau, ils sont équipés d'un point d'eau froide et dotés d'un évier avec pompe de relevage. L'attributaire aura la possibilité d'installer, à sa charge, un ballon d'eau chaude. Les ateliers disposent d'une puissance électrique maximale de 36 KVA. Ils sont équipés de prises triphasées.

L'attributaire peut utiliser les espaces collectifs de l'Hôtel d'entreprises artisanales :

- Un office cuisine – espace de convivialité de 34 m<sup>2</sup> équipée d'un four micro-ondes, de plaques de cuisson, d'un réfrigérateur-congélateur, de tables et chaises.
- Un bureau de 12 m<sup>2</sup> pouvant être utilisé par les occupants avec réservation préalable obligatoire.
- Des douches et sanitaires.

Le site, gardienné 24h/24, bénéficie d'une cour centrale accessible aux véhicules de livraison ainsi que de deux monte-charges et deux ascenseurs.

Chaque atelier est doté d'une place de parking au 1<sup>er</sup> sous-sol de l'immeuble Métropole 19 accessible par les ascenseurs et monte-charges.



Photos non contractuelles

### **Situation**

L'Hôtel d'entreprises artisanales de la CMA IDF – Paris est implanté au sein de l'immeuble d'activité Métropole 19, 134-140 rue d'Aubervilliers, 75019 Paris. Il a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

D'une superficie totale de 1.500 m<sup>2</sup>, il est situé au 4<sup>ème</sup> étage (bâtiments A et B) de Métropole 19, bordant la rue d'Aubervilliers.

Situé à 100 mètres de l'espace culturel du « Cent Quatre », au sein d'un quartier en pleine mutation, il est desservi par :

- Les transports en commun :
  - Les stations de métro Riquet (ligne 7), Crimée (ligne 7), Stalingrad (lignes 2, 5 et 7) et Max Dormoy (ligne 12),
  - La station de tramway Rosa Parks (ligne T3b),
  - La station de RER Rosa Parks (ligne E).
- La route :
  - Boulevard périphérique ➔ sortie porte d'Aubervilliers.

### **Durée de la convention**

La convention est conclue pour une durée de 2 ans.

À l'issue de cette première période, l'attributaire pourra demander une prolongation d'un an maximum.

L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'à l'expiration de la durée de la convention, il ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux ou au renouvellement. Il devra s'insérer sur le marché immobilier privé.

### **Montant de la redevance**

Local	Surface (en m <sup>2</sup> )	Redevance/m <sup>2</sup> /an hors charges (en €)	Provisions pour charges/m <sup>2</sup> /an (en €) estimation	Redevance mensuelle provisions pour charges comprises (en €)
18	37,66	105,99	55	505,25
20	30,53	105,99	55	409,59

Chaque année, le 1<sup>er</sup> janvier, la redevance d'occupation est indexée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac publié par l'INSEE.

Le montant de la provision pour charges fait l'objet d'un ajustement à la date anniversaire de la convention d'occupation pour tenir compte des dépenses réellement constatées.

Si l'attributaire demande une prolongation d'un an à l'issue de la période de deux ans, la redevance sera réévaluée (principe de la redevance progressive) pour être fixée à 125€/m<sup>2</sup>/an hors charges.

Un dépôt de garantie d'un mois de redevance hors charges sera exigé à la signature de la convention.

Les redevances et provisions pour charges ne sont pas assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

### **Conditions d'occupation**

- Rappel : l'attributaire ne peut modifier l'affectation de l'atelier
- L'attributaire devra souscrire l'intégralité des assurances nécessaires à l'exercice de son activité.
- L'attributaire ne peut céder tout ou partie des droits et obligations attachés à la convention d'occupation

134 - 140, Rue d'Aubervilliers



4<sup>ème</sup> étage

Cour intérieure

- Hôtel artisanal - bâtiment A
- Pépinière d'entreprises - bâtiment B



## Règlement de l'appel à candidature

### **Personne publique :**

Chambre de métiers et de l'artisanat IDF-Paris  
72-74 rue de Reuilly  
75012 Paris

### **Procédure**

La procédure de sélection est organisée librement conformément à l'article L 2122-1-1 du CGPPP.

### **Composition du dossier**

- L'appel public à candidature
- Le dossier de candidature

### **Le dossier est téléchargeable aux adresses suivantes**

- CMA-IDF : <https://www.cma-idf.fr/fr/decouvrez-la-crma-idf/les-marches-conclus.html>
- CMA IDF Paris : <https://www.cma-paris.fr/>

### **Présentation des candidatures :**

Chaque candidat doit produire un dossier composé des pièces suivantes :

- le dossier de candidature joint. Le candidat doit **impérativement compléter et transmettre ce** document
- les pièces listées à la dernière page du dossier de candidature

Les documents composants la candidature doivent être rédigés en langue française.

En cas de dossier incomplet, la CMA-IDF -Paris se réserve le droit d'éliminer la candidature.

**Date et heure limites du dépôt des dossiers de candidature :**  
**20 septembre 2021 à 15h00**

### **Modalités de dépôt des dossiers**

La candidature portera la mention suivante : « candidature hôtel artisanal »

Les dossiers peuvent être déposés :

- ✓ Sous format numérique : [yves.drachi@cma-idf.fr](mailto:yves.drachi@cma-idf.fr) copie à : [hotelartisanal@cma-idf.fr](mailto:hotelartisanal@cma-idf.fr),

Il appartient au candidat de demander un accusé de réception.

Les formats compatibles avec le système informatique de la CMA-IDF sont les suivants :

.doc ; .xls ; .pdf

### **Anti -virus :**

Tout fichier constitutif de la candidature doit être exempt d'un quelconque virus informatique et doit être préalablement traité. Tout fichier contenant un virus fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé non reçu.

- ✓ Sous format papier par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**Chambre de métiers de l'artisanat d'Ile de France - Paris**  
**Candidatures « Hôtel artisanal »**  
**À l'attention de Monsieur Yves DRAHI**  
**72 rue de Reuilly**  
**75592 PARIS cedex 12**

Par remise contre récépissé du lundi au vendredi de 09h00 à 15h30 à l'adresse ci-dessus  
Les plis remis ou arrivés après la date et l'heure limites fixées seront éliminés.

**Visite de l'atelier : Mardi 14 septembre 2021**  
**13h30 à 16h30 RDV bâtiment B 4<sup>ème</sup> étage**

**Modalités d'examen des dossiers de candidature**

Un comité de sélection est mis en place par la CMA IDF – Paris. Il se réunira à l'issue de la clôture de l'appel public à candidature.

Durant la phase d'examen des dossiers, la CMA IDF – Paris peut, le cas échéant, prendre contact avec les candidats(e)s afin d'obtenir les précisions qu'elle jugera utile.

**Notification des décisions**

La CMA IDF-Paris notifiera à chaque candidat sa décision quant à sa candidature.

**Critères de sélection des candidatures**

1. Avoir une activité artisanale de production/fabrication dûment immatriculée au Répertoire des métiers ou avoir un projet d'activité artisanale en phase d'immatriculation au Répertoire des métiers.
2. Avoir une activité compatible avec la destination de l'Hôtel artisanal et de la Pépinière d'entreprise et leurs contraintes techniques et architecturales.
3. Ne pas être (ou en voie de l'être) en liquidation judiciaire ou en redressement judiciaire à la date du dépôt du dossier de candidature.

**Critères non hiérarchisés et non pondérés de sélection des projets**

1. Formation et expérience professionnelle du candidat.
2. Capacité du candidat à supporter le niveau de redevances d'occupation.
3. Intérêt et viabilité économique du projet (processus de fabrication, caractère innovant, débouchés commerciaux, perspectives de croissance).

**Demande de renseignements**

Uniquement par courriel [yves.drahi@cma-idf.fr](mailto:yves.drahi@cma-idf.fr) copie à : [hotelartisanal@cma-idf.fr](mailto:hotelartisanal@cma-idf.fr),  
Date limite pour poser une question : **vendredi 17 septembre 2021.**